



GUIDE DE L'ACTIONNAIRE AU NOMINATIF

LES DIFFÉRENTS MODES DE DÉTENTION

LA DÉTENTION AU NOMINATIF PUR ➤➤➤



LE PLUS

Vos actions, détenues sous la forme « **nominatif pur** », et votre identité sont nommément inscrites auprès de la Société Émettrice (l'émetteur), ce qui lui permet d'établir avec vous un contact direct et personnalisé.

Cette inscription s'effectue, dans le **registre nominatif de l'émetteur**, sous un **compte de titres nominatifs**. Société Générale Securities Services (SGSS) assure, sur mandat de la société émettrice, la tenue de compte-conservation de ce registre nominatif. Vous serez ainsi en relation avec SGSS pour l'administration de vos actions au « nominatif pur » sous votre compte de titres nominatifs.

Cette forme de détention vous permet de bénéficier de la **gratuité des droits de garde et de certains frais de gestion** courants tels que :

- ⦿ Les frais liés au paiement des dividendes,
- ⦿ Les frais liés aux opérations sur titres (augmentation de capital...),
- ⦿ Les frais liés aux opérations de donation, succession, nantissement...

LA DÉTENTION AU NOMINATIF ADMINISTRÉ ➤➤➤

Vos actions détenues sous la forme « **nominatif administré** » sont inscrites, sur votre compte titres ou votre plan d'épargne en action (PEA), ouvert auprès de votre intermédiaire financier (votre agence bancaire). Ce dernier assure leur tenue de compte et leur conservation.

Ce mode de détention est assimilé, dans sa pratique, aux titres détenus sous la forme « **au porteur** » (Cf. « **la détention au porteur** »).

Pour convertir vos titres sous la forme « **nominatif administré** », vous devez en faire expressément la demande auprès de votre intermédiaire financier. Il en avisera Société Générale Securities Services qui précisera dans le registre nominatif de l'émetteur, que vos titres sont conservés sous la forme « **nominatif administré** » chez votre intermédiaire financier.

Cette forme de détention permet à la Société Émettrice de vous identifier et d'établir avec vous un contact direct et personnalisé, notamment lors de ses assemblées générales.

LA DÉTENTION AU PORTEUR ➤➤➤

Il s'agit du mode de détention le plus courant.

Vos actions détenues sous la forme « **au porteur** » sont inscrites, sur votre compte titres ou votre plan d'épargne en action (PEA), ouvert auprès de votre intermédiaire financier (votre agence bancaire). Ce dernier assure leur tenue de compte et leur conservation.

Votre identité n'est pas connue de la Société Émettrice.

Si vous êtes attributaire de stock-options et/ou d'actions gratuites, et que vous souhaitez convertir les titres au porteur, il est rappelé que la conversion au porteur des titres peut constituer un fait générateur déclenchant l'imposition du gain de levée d'options et/ou gain d'acquisition correspondant.

LES AVANTAGES D'UNE INSCRIPTION AU NOMINATIF PUR



UNE ÉCONOMIE DE FRAIS DE GESTION

La Société Émettrice prend entièrement à sa charge les droits de garde.

Les principaux frais dont vous aurez à vous acquitter, de la même manière que si vos titres étaient détenus au porteur ou au nominatif administré, sont les frais de courtage portant sur vos ordres d'achat ou de vente. Ces conditions tarifaires sont négociées avec la Société Émettrice .



Retrouvez le détail des conditions applicables sur notre site Sharinbox, rubrique **Mes avoirs > Mes Conditions Tarifaires**.



UNE INFORMATION PERSONNALISÉE

Vous recevrez directement des informations sur toutes les opérations financières (augmentation de capital, émission d'obligations, etc.) et en cas de souscription à ces opérations, vous bénéficierez de frais réduits négociés.

Vous serez invité(e) aux différentes réunions d'actionnaires organisées dans votre région et obtiendrez dans les délais les plus brefs toutes les informations destinées aux actionnaires.

Vous bénéficieriez par ailleurs des accès au **site Sharinbox** et au **Centre de Relations Client Nomilia** réservés aux seuls actionnaires inscrits au nominatif pur pour le suivi et la gestion de leurs titres.



Retrouvez toutes les informations utiles dans la rubrique **NOUS CONTACTER** à la fin de ce document.



UNE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Vous serez convoqué(e) aux Assemblées Générales ordinaires et/ou extraordinaires et vous recevrez directement et automatiquement avant la date de la réunion un Avis de convocation complet. Ce dossier comprend tous les documents nécessaires pour exprimer votre vote (formulaire de demande d'envoi de carte d'admission à l'Assemblée, de pouvoir et de vote par correspondance).

Les procédures pour y participer seront simplifiées.

Vous êtes inscrit(e) sur les listes nominatives de la Société Émettrice, la demande d'une carte d'admission pour participer à une Assemblée Générale ne sera ainsi pas nécessaire, il vous sera simplement demandé de justifier de votre identité le jour J.

Un certificat d'immobilisation des titres n'est pas nécessaire.



DES GUIDES PRATIQUES DÉDIÉS

Des guides pratiques réglementaires et fiscaux dédiés (**Quelle fiscalité pour vos titres au nominatif pur ?**, **Guide pratique des donations, dons et présents d'usage**, etc.), ainsi qu'une Lettre d'information annuelle sur l'actualité, sont mis à votre disposition sur notre **site Sharinbox** ou via le **Centre de Relations Clients Nomilia**.

COMMENT INSCRIRE VOS TITRES AU NOMINATIF PUR



TRANSFÉREZ VOS TITRES AU NOMINATIF PUR

Si vous possédez déjà des titres « au porteur » ou « au nominatif administré » et que vous souhaitez les transférer au nominatif pur, vous devez en faire la demande auprès de votre intermédiaire financier qui procédera à cette conversion.

Le délai d'inscription de vos titres au nominatif pur dépend essentiellement de la rapidité avec laquelle votre intermédiaire financier exécute l'ordre de conversion que vous lui avez transmis.

L'inscription sur votre compte de titres nominatifs ne sera définitive qu'à l'issue du transfert effectif de vos titres. Vous recevrez alors de Société Générale Securities Services **un avis d'inscription des titres sur votre compte de titres nominatifs**.



ACHETEZ DIRECTEMENT DES TITRES AU NOMINATIF PUR

L'achat de titres en bourse s'effectuera via un **formulaire** et déclenchera l'ouverture automatique de votre compte de titres nominatifs purs .

Vous pouvez vous procurer ce formulaire d'achat de titres sur la page publique de notre site **Sharinbox** : menu **ACTIONNAIRES**, rubrique **Comprendre l'actionnariat**, puis cliquez sur **Comment devenir actionnaire**.

VOUS ÊTES ACTIONNAIRE AU NOMINATIF PUR

SGSS VOUS ACCOMPAGNE

La Société Émettrice a mandaté Société Générale Securities Services pour assurer la gestion des titres détenus au nominatif pur de ses actionnaires. A ce titre, Société Générale Securities Services assure un suivi personnalisé à chacun des actionnaires inscrits et lui adresse les documents suivants au cours de l'année.

Après chaque opération d'entrée ou de sortie de titres (achat et/ou vente de titres, réinvestissement de titres issus d'un paiement de dividende en actions, conversion au porteur, etc.), vous recevez un avis d'inscription en compte de titres nominatifs purs (intitulé **Avis d'opération**) qui vous indique le détail de l'opération effectuée et le solde de votre compte de titres nominatifs purs.

En cas de mise en paiement du dividende en espèces, Société Générale Securities Services effectue un virement sur votre compte bancaire, sous réserve que vos coordonnées bancaires et vos justificatifs soient à jour sur Sharinbox. Société Générale Securities Services vous adresse également un avis d'opération.

En début d'année, vous recevez un **relevé de compte de titres nominatifs** faisant ressortir par origine de titres (actions nominatives ordinaires, actions issues de plans d'attribution d'actions gratuites, actions issues de plan de stock-options, actions issues de plan d'épargne groupe) la quantité détenue au nominatif pur au 31 décembre de l'année écoulée.

En début d'année, si vous avez effectué une **cession de titres ou perçu des dividendes** au cours de l'année précédente, vous recevez un **relevé fiscal (Imprimé Fiscal Unique)**. Cet imprimé vous indique les montants à déclarer dans la déclaration d'ensemble de vos revenus au titre de l'année fiscale précédente.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est de la responsabilité de l'actionnaire de calculer et justifier les prix de revient fiscaux, les plus ou moins-values fiscales réalisées au titre de la vente des titres la Société Émettrice détenus au nominatif, ainsi que les éventuels montants d'abattement pour durée de détention.



LE RELEVÉ DE COMPTE DE TITRES



L'IMPRIMÉ FISCAL UNIQUE (IFU)



NOUS CONTACTER



INTERNET

Espace personnel pour la gestion de vos avoirs

&

Messagerie sécurisée Sharinbox

<https://sharinbox.societegenerale.com>



TELEPHONE

Centre de Relations Client Nomilia

&

Serveur Vocal Interactif

+33 (0)2 51 85 67 89

*Numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et
votre pays d'appel.*

*Pour accéder à certains services, vous devrez au préalable générer
un code d'authentification en vous connectant sur Sharinbox,
rubrique **Nous contacter** (en bas de la page d'accueil).*

*Nos téléopérateurs répondront à vos questions de 9h à 18h (heure
de Paris) du lundi au vendredi.*



ADRESSE POSTALE

Société Générale Securities Services
SGSS/SBO/ISS/SRC

*32 rue du Champ de tir - CS 30812
44 308 Nantes cedex 3 - France*

NOTA

Note à l'attention des non-résidents fiscaux français : Les bénéficiaires qui sont non-résidents fiscaux français ou qui ne sont pas soumis au régime français de sécurité sociale à un moment quelconque à la date d'attribution, acquisition ou à la cession des actions, sont invités à consulter un conseil local pour apprécier les incidences fiscales et sociales de ce plan dans leur pays de résidence et dans les pays tiers dans les situations de mobilité internationale.

Ce document est à usage purement informatif et il n'a pas pour objet et ne peut en aucun cas être interprété comme constituant une offre d'achat ou de vente ou une invitation à acheter ou vendre des produits financiers. Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme fournissant des recommandations d'investissements, ou des conseils comptables, juridiques, réglementaires ou fiscaux. Les informations contenues dans ce document sont jugées fiables mais Société Générale ne garantit en rien leur caractère complet ou exact et ne pourra être tenue responsable pour une quelconque erreur, omission ou information incorrecte. Toute reproduction, divulgation ou diffusion à des tiers est interdite. Les produits et services décrits dans ce document ne sont pas appropriés à toutes les catégories de personnes, notamment aux clients non professionnels. Les produits et / ou services décrits dans ce document ne sont pas disponibles dans tous les pays.

Société Anonyme au capital de 1 000 395 971,25 euros au 23 septembre 2024. Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro unique d'identification 552 120 222. Numéro SIRET : 552 120 222 00013.

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75 009 Paris. N° TVA : FR 27 552 120 222